

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE SPÉCIALE**

LE LUNDI 12 FÉVRIER 2024 – 18 H 30

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi 12 février 2024 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents : mesdames les conseillères Geneviève Hébert, Sylvie Guévin, Pascale Pinette et messieurs les conseillers Pierre Blais et Luc Darsigny, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario St-Pierre.

Ainsi que Annick Lafontaine, greffière.

Absent : monsieur le conseiller Jean Pinard.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Signification de l'avis de convocation
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Camp de jour et bibliothèque – adoption de l'échelle salariale pour les employés pour la saison estivale 2024
 5. Camp de jour estival 2024 – embauche des chefs de camp
 6. Semaine de relâche 2024 – embauche des animateurs
 7. Demande au CPE Les P'tites Pies d'élargir son offre de places en services de garde à Saint-Pie
 8. Période de questions et levée de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

Résolution 23-02-2023

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 12 février 2024 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 24-02-2024

4. CAMP DE JOUR ET BIBLIOTHÈQUE – ADOPTION DE L'ÉCHELLE SALARIALE POUR LES EMPLOYÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2024

Il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

D'adopter l'échelle salariale 2024 pour les employés du camp de jour et les employés étudiants de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 25-02-2024

5. CAMP DE JOUR ESTIVAL 2024 – EMBAUCHE DES CHEFS DE CAMP

Il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à procéder à l'embauche des chefs de camp Cassandra Leclerc et Sandrine Marsan pour le camp de jour estival 2024, selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 26-02-2024

6. SEMAINE DE RELÂCHE 2024 – EMBAUCHE DES ANIMATEURS

Il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à procéder à l'embauche des animateurs et accompagnateurs pour la semaine de relâche dont les activités se dérouleront du 3 au 9 mars 2024, selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 27-02-2024

7. DEMANDE AU CPE LES P'TITES PIES D'ÉLARGIR SON OFFRE DE PLACES EN SERVICES DE GARDE À SAINT-PIE

CONSIDÉRANT que le CPE Les P'tites Pies accueillera 81 places en services de garde à la suite d'un agrandissement;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de 200 enfants sur la liste d'attente de la PLACE 0-5 ans pour des places au CPE présentement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie est la deuxième ville en importance dans la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que la population de Saint-Pie est en constante augmentation, celle-ci étant de 5 965 en 2024 alors qu'elle était de 5 918 en 2023 et de 5 852 en 2022;

CONSIDÉRANT que le groupe d'âge 0-4 ans à Saint-Pie est de 350 enfants;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets de construction de logements sont à prévoir sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a à Saint-Pie un parc industriel qui amène des travailleurs et des familles sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie désire attirer les jeunes familles en rendant le milieu de vie toujours plus accueillant et accessible aux enfants et aux jeunes;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la population saint-pienne de pouvoir bénéficier de places en garderie directement à Saint-Pie, ce qui n'est pas le cas présentement;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

Que la Ville de Saint-Pie demande au ministère de la Famille d'accorder au CPE Les P'tites Pies une augmentation d'au moins 80 places à son permis afin de mieux répondre à la demande de places en services de garde sur le territoire de Saint-Pie.

Adoptée à la majorité des conseillers

Vote contre : monsieur le conseiller Luc Darsigny

Résolution 28-02-2024

8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée pendant la période de questions réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE la séance soit levée à 19h28.

Adoptée à l'unanimité des conseillers